

Conseil Municipal

LES MOUSSIÈRES

Procès-verbal Séance du 21 juillet 2025

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

<u>Présents :</u>	Gaétan DUSSOUILLEZ – Sandra GROSTABUSSIAT– Sylvie GROSTABUSSIAT - Florent MILLET Christian ROCHET
<u>Excusés :</u>	Raphaël GROSSIORD (pouvoir à Christian ROCHET), Thomas GRENARD (pouvoir à Sylvie GROSTABUSSIAT), Joris MALLAMACI et Jean-Michel TERRIER
<u>Secrétaire</u>	Sandra GROSTABUSSIAT

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
- CHOIX DE LA BANQUE SUITE CONSULTATION PRET RELAIS ET EMPRUNT
- REPARTITION DES DEPENSES POUR REPAS DES MAIRES AVEC LA COMMUNE DE BELLECOMBE
- PRISE ACTE RAPPORT ACTIVITE SIDEC 2024
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Est nommée Sandra GROSTABUSSIAT comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 23 JUIN 2025

Le procès-verbal du 23 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Choix de la banque suite consultation prêt relais et emprunt

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 novembre 2024 sollicitant des subventions pour les travaux de mise en conformité et d'économie d'énergie pour les logements communaux sises 6 rue de Lajoux et 2 rue de la Pesse, pour un montant de 70 756€ HT,

Vu les devis reçus pour les travaux, pour un montant de 82 000€ HT soit 98 400€ TTC,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 février 2025 approuvant le plan de financement du projet « 4 saisons » avec un montant total de 141 261.04€ HT soit 169 513€ TTC,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 mai 2025 qui :

DÉCIDE de lancer une consultation auprès de 7 organismes bancaires (Caisse d'Épargne, Banque des Territoires, Crédit Agricole, Banque Populaire, La Banque Postale, Crédit Mutuel et CAFL) pour la réalisation d'un prêt relais de 268 000€ afin de pouvoir financer les travaux du 4 saisons et mise en conformité des logements en attendant que les subventions accordées par les différents partenaires soient titrées.

DECIDE de lancer une consultation auprès des 7 mêmes organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 142 000€ afin de pouvoir financer le reste à charge des travaux du 4 saisons, mise en conformité des logements 6 rue de Lajoux et 2 rue de La Pesse et du tirage de la ligne de trésorerie.

Considérant que 7 organismes bancaires (Banque postale, Banque populaire BFC, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Banque des Territoires, CAFL et Caisse d'Épargne) ont été consultés pour :

- Prêt relais : 268 000€ TTC – modalités remboursement 12 mois avec reconduction 1 fois – taux d'intérêt applicable fixe
- Emprunt : 142 000€ - modalités de remboursement 15 ou 20 ans – taux d'intérêt applicable fixe

La date limite des offres étant fixée au 27 juin 2025 avant 12h00, 3 banques ont répondu qu'elles ne pouvaient donner une suite favorable (Crédit Agricole, Banque des Territoires et Crédit Mutuel) et 1 offre a été reçue en Mairie :

Prêt long terme :

Montant du Crédit	142 000 EUR
Date de mise à disposition des fonds	21 juillet 2025
Date de 1ère échéance	20 octobre 2025
Durée	15 ou 20 ans
Type de taux	Taux fixe
Profil d'amortissement	<u>Amortissement constant du capital</u>
Fréquence	Trimestrielle
Taux Fixe 15 ans	3.41%
Nbre d'échéances	60
Taux Fixe 20 ans	3.58%
Nbre d'échéances	80
Base de calcul des intérêts / commissions	Exact /360
Gissler	1-A
Date de paiement des intérêts	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Commission de Gestion	NA
Commission d'engagement	NA
Indemnité de remboursement anticipé	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>

Prêt relais :

Montant du Crédit	268 000 EUR
Date de mise à disposition des fonds	21 juillet 2025
Date de 1ère échéance	20 octobre 2025
Durée	2 ans
Type de taux	Taux fixe
Profil d'amortissement	<u>In Fine</u>
Fréquence	Trimestrielle
Taux Fixe 2 ans	2.76%
Nombre d'échéances	8
Base de calcul des intérêts / commissions	Exact /360
Gissler	1-A
Date de paiement des intérêts	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Commission de Gestion	NA
Commission d'engagement	NA
Indemnité de remboursement anticipé	<u>Aucune par dérogation aux Conditions Générales</u>

L'offre est valable sous réserve de l'acceptation de la commune à l'AFL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

RETIENT l'offre du CAFL pour le prêt relais et le prêt long terme suivant les conditions mentionnées ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5. Répartition des dépenses pour repas des maires avec la Commune de Bellecombe

M. le Maire expose que pour les repas des maires, une commune invite les autres communes à tour de rôle. Le conseil communautaire de juin a eu lieu aux Moussières et la commune de Bellecombe propose de se mettre avec la commune des Moussières pour partager les frais afférents à ce repas en se répartissant les charges : 50% Les Moussières et 50% BELLECOMBE soit 234.39€ par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le partage des frais afférents au repas à hauteur de 50% pour Les Moussières et 50% pour Bellecombe

DIT que la Commune des Moussières émettra un titre à la commune de Bellecombe correspondant à la moitié des frais payés.

6. Prise acte rapport activité SIEC 2024

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SIEC de l'année 2024 : le SIEC gère les Énergies et réseaux électriques, aménagements et équipements collectifs, informatique et TIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités du SIEC pour l'année 2024.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2025.

6. Questions et informations diverses

- M. le Maire fait part qu'une vache morte a été signalée, sur le parcours de la GTJ, « aux Planes ». Le propriétaire de l'animal a été averti.
- M. le Maire informe que la convention avec la commune des Bouchoux a été annulée et que l'entreprise ROSCIO a passé l'épaveuse dans tout le village (le coût est plus cher car pas tout à fait le même travail quant à la largeur de passage de l'épaveuse) : prévision 70H à 55€/heure.
- Gaétan DUSOUILLEZ demande si une date a été fixée pour le point à temps : M. le Maire répond que M. Thomas GRECARD a rappelé l'entreprise EIFFAGE sans retour pour l'instant
- Sandra GROSTABUSSAT informe que les toilettes sèches au téléski sont fonctionnelles. M. le Maire informe qu'un stock de papiers toilette, produit désinfectant gel, hydroalcoolique et la clef sont à la Mairie.
- Cimetière :
 - M. le Maire fait part qu'une clef devra être achetée pour le columbarium
 - Les courriers pour le renouvellement des concessions ont été envoyés
 - Messieurs les Maires des Moussières et de Bellecombe feront un point au cimetière pour l'entretien des tombes et informeront les concessionnaires de l'état
 - La couverture du mur au-dessus caveau d'attente est à refaire
- Travaux : commande de panneaux à faire pour réglementer le stationnement vers l'église et la boulangerie et demander un devis de signalisation au sol pour le stationnement devant le proxi.
- Ecole :
 - Un point sur les effectifs sera fait à la rentrée
 - Les enfants ont travaillé sur la résistance dans le Jura et ont pour projet de les diffuser sous forme de podcast, avec QR code sur le monument. Le conseil municipal est favorable. Sera sollicité l'accord de la commune de Coyrière.

- Pompiers : M. Gaétan DUSSOUILLEZ informe que la manifestation du 14 juillet s'est bien passée : l'Amicale des Sapeurs-pompiers avec le village club Moustaki ont offert à la population un feu d'artifice. Cette opération sera renouvelée l'année prochaine.
- 4 saisons : M. le Maire informe qu'il fera le point avec Florent MILLET pour la signalétique et que l'entreprise NICOLET interviendra début septembre.
- Urbanisme : M. MAGADUR avait déposé un dossier de DP pour la réfection de son habitation suite à l'incendie, cette demande a été rejetée par le service instructeur car le projet concerné doit faire l'objet d'un PC (reconstruction de l'habitation).
- Sylvie GROSTABUSSAT informe que des cailloux sont sur la réserve d'eau au Crêt Joli, Gaétan DUSSOUILLEZ se rendra sur place afin de voir.
- Sandra GROSTABUSSAT informe que Mme Catherine VINCENT, Présidente de l'association « Traces de Temps » a signalé que la salle des dolines n'était pas propre lors de leur mise à disposition, il restait de la vaisselle non lavée... Le conseil municipal répond que le signalement doit être fait à la Communauté de Communes qui assure la gestion de la salle.

Séance levée à 21h20.

Le Maire,
Christian ROCHET



La secrétaire de séance,
Sandra GROSTABUSSAT